

Enjeux

Les forêts en Ile-de-France couvrent 298 000 ha¹ soit 24% du territoire régional, et concentrent la majeure partie des réservoirs de biodiversité franciliens (73%). Elles constituent un patrimoine naturel, climatique, sanitaire et social essentiel pour les habitants.

- 67% des forêts sont privées, souvent très morcelées, ce qui complique leur gestion;
- 23% de forêts publiques (domaniales, régionales et communales) relèvent du régime forestier, mis en œuvre par l'ONF, avec une gestion multifonctionnelle (sociale, écologique, économique).

Le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E²) qui détermine l'aménagement du territoire d'ici à 2040, reconnaît les forêts franciliennes comme partie intégrante de son patrimoine immatériel et naturel remarquable.

Les forêts jouent un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des territoires :

- **Puits de carbone** : 50 % stocké dans les sols, 50 % dans les arbres vivants ;
- **Régulation de l'eau** : captation d'environ 20 % des précipitations annuelles ;
- Rafraîchissement urbain : ombrage, îlots de fraîcheur ;
- **Régulation climatique locale** : vents thermiques, humidité favorisant les pluies à longue distance (environ 300 km suivant le vent dominant).

Au-delà des services écosystémiques qui atténuent les dégradations locales le plus souvent d'origine anthropique, les forêts contribuent aux grandes fonctions écologiques indispensables à une biosphère vivable :

- Filtration de l'air et de l'eau ;
- Maintien de la biodiversité des sols et des milieux aériens ;
- Capture du CO₂ et émission d'oxygène.

Elles jouent également un rôle majeur pour la santé physique, l'éducation à la nature et les activités sportives de plein air des Franciliens.

Des forêts sous pression

Les forêts franciliennes sont confrontées à des défis multiples :

- **Changement climatique** : sécheresses, dépérissements, incendies, recul de la biodiversité et chute du puits de carbone (-50% en 10 ans) ;
- **Pression urbaine et sociale** : environ 100 millions de visites annuelles dans les forêts publiques ;
- **Exploitation économique** (mal évaluée) avec une réduction de plus de 20 % de la forêt par les cloisonnements³ ;
- **Morcellement de la propriété forestière** : 148 000 propriétaires privés, dont 96 % possèdent moins de 4 ha.

La filière bois en Île-de-France

Concernant l'exploitation économique de la forêt, les volumes des coupes de bois ne sont connus que par les évaluations de l'IGNF 2025 et du mémento Ile-de-France 2024 de la revue Agreste du ministère de l'agriculture :

- Croissance annuelle : 1,4 million m³ (\pm 0,2) baisse de 4% en stock et 50 % en flux en 10 ans⁴ ;
- Prélèvements : 0,6 million m³ (\pm 0,2) ;
- Mortalités : 0,3 million m³ (\pm 0,1) ;
- Flux restant : 0,5 millions m3 (\pm 0,2).

1 - chiffres actualisés en 2024

2 - [SDRIF-E Ile-de-France objectif 2040](#)

3 - <https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2020/12/Cloisonnement-exploitation-sols-forestiers.pdf>

4 - Pour la France on est passé d'une production brute annuelle de 91,5 Mm³ pour la période 2005-2013 à une production brute annuelle de 87,8 Mm³ pour la période 2015-2023 soit une baisse de 4 %. Côté flux la baisse est de 50 % (toujours pour la France), à cause de l'augmentation de la mortalité et des prélèvements et, malgré tout, d'une production biologique en baisse. Il est passé de 41,7 Mm³/an à 19,3 Mm³/an.

Plus de la moitié des prélevements est utilisée en bois-énergie, alors que la hiérarchie des usages du bois (bois d'œuvre > bois industrie > bois énergie) n'est pas respectée. La part du bois d'œuvre est en outre mal évaluée, la région ne disposant plus que d'une scierie.

Le bois-énergie est une ressource moins chère à l'achat⁵, mais extrêmement coûteuse à l'usage pour la santé et en émissions de carbone. C'est dans ce contexte, que la Région encourage l'inscription du développement forestier et des usages du bois matière et énergie dans les **stratégies de croissance verte et décarbonée** des territoires franciliens, notamment à travers les **Plans climat air énergie territoriaux (PCAET)**, obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Toutefois, cette filière présente les inconvénients suivants :

- **Pollution aux particules fines** : PM10, PM2.5 et particules ultrafines, non réglementaires mais à l'effet nocif sur la santé avérée (ANSES) lors de la combustion⁶; notamment dans les utilisations individuelles où les foyers ouverts et anciens favorisent une mauvaise combustion et les émissions. La pollution de l'air par le chauffage au bois en Ile-de-France est, selon AIRPARIF, responsable de 6200 décès anticipés sur les 8000 liés à un air de mauvaise qualité.
- **Émissions de gaz à effet de serre** plus élevées que le charbon et deux fois plus que le gaz à énergie équivalente,
- **Impact négatif sur les écosystèmes** : limitations des espèces au profit de celles à croissance rapide, perturbation des sols avec diminution de la fonction de puits de carbone notamment avec le développement de la mécanisation⁷, perte des fonctions liées au bois mort.

Gestion des forêts :

Tout propriétaire d'une forêt de plus de 20 ha a l'obligation de rédiger un Plan simple de gestion (PSG), un document permettant aux propriétaires forestiers de planifier la gestion de leur forêt (ensemble des travaux de reconstitution et d'entretien des peuplements forestiers) en se fixant des objectifs économiques, patrimoniaux ou encore environnementaux.

Risques et impacts

En plus des risques liés à la perte de biodiversité, les forêts sont soumises à des risques complémentaires :

- **Sols majoritairement acides** (61%) et **fragiles**, augmentant la vulnérabilité aux sécheresses ;
- **Risque d'incendies en forte hausse**, principalement dans le sud de la région (Essonne, Seine-et Marne) : ce point a été formulé dans le SDRIF-E, qui reconnaît la prévention de ce risque comme enjeu majeur ("Il importe de réduire la vulnérabilité de la population et des activités par un aménagement adéquat des lisières boisées et par une sensibilisation au risque."). La petite forêt d'Ecouen, partagée entre le Ministère de la Culture et la Région Ile-de-France, pourrait donner l'exemple puisque entourée de bornes à incendie à ses principaux accès et avec deux bornes aux principaux croisements de ses allées ;
- **Manque de diversité des espèces plantées** ;
- Plans de gestion des forêts domaniales affichant des prélevements annuels, et ne visant pas explicitement la récupération de la fonction puits de carbone, reconnue pour avoir chuté de moitié en 10 ans.

5 - [Etude ADEME](#) : prix du bois bûche en 2024 = 0,05 €/kWh ; gaz = 0,140 €/kWh ; électricité = 0,281 €/kWh

6 - <https://www.airparif.fr/actualite/2025/pollution-de-lair-les-petites-chaufferies-biomasse-sous-la-loupe-dairparif>

7 - [Plan pour la préservation des sols forestiers](#)

Solutions et leviers d'actions communales

Différents documents régissent la gestion des forêts en Ile-de-France avec des préconisations :

- La Stratégie régionale pour la forêt et le bois acte 2 (SRFB) avec 4 ambitions :
 - Fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face au dérèglement climatique ;
 - Développer un tissu diversifié d'entreprises dans tous les segments de la filière ;
 - Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
 - Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.
- Le Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France (PRFB) 2019-2029 quant à lui, définit les orientations stratégiques suivantes :
 - **Gérer les forêts de manière durable et multifonctionnelle** (adapter la sylviculture au changement climatique ; renouveler les peuplements et améliorer leur valeur économique ; préserver la biodiversité et les sols).
 - **Renforcer la compétitivité de la filière bois** (Structurer la filière bois-énergie ; Promouvoir le bois dans la construction).
 - **Encourager les dynamiques territoriales** (Chartes forestières de territoire (ex. : PNR du Gâtinais) ; Intégrer la forêt dans les documents d'urbanisme (PCAET, PLU). Coopération inter-territoriale (Métropole du Grand Paris, régions voisines).
 - **Répondre aux attentes sociétales** (Accueil du public ; Lutter contre les dépôts sauvages ; Concilier gestion forestière et fréquentation).
 - **Communiquer sur la forêt et ses métiers.**

- Le Schéma régional de gestion sylvicole Île-de-France (SRGS) qui définit et cadre sous forme de recommandations les méthodes de gestion applicables aux forêts privées

Concernant l'intégration dans les documents d'urbanisme, le SDRIF-E précise que les forêts périurbaines sont d'autant plus sous pression du fait qu'elles sont largement enclavées, par des lisières majoritairement urbanisées. Dans le cadre de la trajectoire régionale de sobriété foncière, il encourage ainsi le développement d'une stratégie ambitieuse de renaturation, notamment par la restauration de continuités écologiques et paysagères. De plus, il accroît le niveau de protection des espaces ouverts franciliens face à la pression de l'urbanisation.

Déclinaison des leviers d'action à développer par les communes

Les communes et intercommunalités peuvent agir de plusieurs manières pour préserver les forêts, les valoriser, les intégrer dans leurs projets, qu'elles soient propriétaires de forêts ou simplement concernées par des sols boisés dans leur territoire.

Les communes peuvent agir au niveau de la gestion des forêts communales, même si leurs surfaces sont peu étendues. Les leviers d'action concernent également les forêts domaniales et privées :

- Restructuration du foncier forestier en utilisant l'observatoire du foncier forestier, pour permettre d'identifier les biens vacants et sans maître et d'analyser le patrimoine privé communal ;

- Intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT), les stratégies climat ou biodiversité (exemples : classement Espace Boisé Classé (EBC) dans le PLU, maintien ou création des continuités écologiques) ;
- Incitation à la mise en place d'un document de gestion durable lorsqu'un plan simple de gestion (PSG) n'est pas obligatoire (cf. § "Enjeux") ;
- Privilégier la gestion sous couvert continu pour garder l'ambiance forestière ;
- Limitation des engins lourds à l'intérieur des parcelles pour préserver les sols ;
- Augmentation des îlots de sénescence, de la libre évolution, des arbres-habitats, du bois mort au sol, favorables à la dynamique naturelle de la forêt ;
- Préservation et restauration des zones humides (normalement répertoriées et inscrites dans les documents d'urbanisme ou les plans d'aménagements) ;
- Sécurisation des chemins pour améliorer l'accueil du public dans les forêts publiques ;
- Lutte contre les dépôts sauvages ;
- Prévention contre les incendies ;
- Soutien à l'usage du bois local dans la construction publique.

Concernant la filière bois-énergie, il convient de prévoir sa décroissance avec les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'utilisation de chaudières efficientes pour limiter la consommation de bois ;
- Privilégier l'utilisation des déchets des scieries ou bois non utilisables pour le bois d'œuvre (bois secs, bords de routes...) ou transformés (vieilles charpentes, meubles...) ;
- Garder un seuil maximal des prélèvements (en évitant la surexploitation) pour récupérer la fonction puits de carbone, mesurée il y a 10 ans ;
- Interdire des surfaces forestières qui ont pour vocation prioritaire la production de bois énergie, Réduire progressivement l'utilisation du bois-énergie, trop lent à se renouveler et trop polluant, qui ne peut constituer une réponse durable à l'urgence climatique.

Préserver les forêts, c'est protéger la santé, le climat et la qualité de vie des habitants. Les communes ont un rôle déterminant à jouer pour enrayer leur dégradation et construire des territoires résilients.

Documents & Ressources

- [Changement climatique et déclinissement : pourquoi il faut agir en forêt](#)
- [Mémento de la Forêt 2025 IGN](#)
- [Revue Agreste Ile-de-France 2024 \(pour le bois commercialisé\)](#)
- [Mémento de l'inventaire forestier national IGN 2025](#)

Documents produits par FNE IdF :

- [Actes des rencontres pour la survie des forêts franciliennes](#)
- [Ambition pour des forêts vivantes, juin 2024](#)

Contacts :

Référente GT Forêt : Jane Buisson jane.buisson@fne-idf.fr